



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau, pour les besoins d'un l'hippodrome, situé sur la commune de DOZULE (14).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

LE MESTRE

Prénom(s)

FRANCK

2.2 Personne morale

Dénomination

DEAUVILLE INT. POLO CLUB

Raison sociale

DEAUVILLE INT. POLO CLUB

N° SIRET

7 8 0 7 2 6 9 9 8 0 0 0 3 9

Type de société (SA, SCI...)

ASSOCIATION DECLAREE

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LE MESTRE

☒ Monsieur

Prénom(s)

FRANCK

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	Forage pour l'approvisionnement en eau, pour une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un forage en diamètre 165mm, équipé d'un tubage de qualité alimentaire diamètre 113/125mm, sur une profondeur estimative de 120 mètres, avec une occultation par cuvelage et cimentation des 20 premiers mètres, pour ne pas avoir de pollution sur la nappe principale.
La cimentation sera effectuée par injection d'un laitier de ciment, sur joint étanche à l'orégonite dans l'espace annulaire entre le tubage et le terrain naturel. De même, une fois le forage terminé, une dalle de protection bétonnée de 3m², sera aménagée autour du forage, pour éloigner d'éventuelles eaux de surface du forage.
La tête de l'ouvrage dépassera de 50cm du sol fini.

Si la ressource en eau est suffisamment importante pour les besoins de l'hippodrome, une installation de pompage autonome électrique sera installée. Sinon le forage, sera rebouché selon les normes en vigueur (AFNOR NF X 10-999).

Le forage sera implanté à plus de 35 mètres de toutes sources potentielles de pollution.

4.2 Objectifs du projet

Le réalisation de ce forage, viendra en complément de la récupération des eaux de pluies des tribunes, présent sur le site de Dozulé.

La consommation annuelle, dont l'hippodrome à besoin est de 800m³.

La capacité du débit de la pompe immergée, sera de l'ordre de 5m³/h maximum.

L'emplacement de l'ouvrage, a été déterminé, de façon à respecter la distance minimale réglementaire de 35 mètres de toute source potentielle de pollution, de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux phases :

- la première : le creusement du forage, ainsi que la pose du tubage en diamètre 125mm et cimentation des premiers mètres.

La cimentation conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, sera effectué par l'injection d'un laitier de ciment sur joint étanche à l'orégonite, dans l'espace annulaire, entre le tubage et le terrain naturel, de manière à occulter totalement le risque de contamination entre la nappe recherchée et des pollutions superficielles.

- la deuxième : l'installation d'une pompe immergée électrique au fond du forage avec coffret de démarrage afin de pouvoir commander la marche et l'arrêt de la pompe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Distribution autonome de l'eau du forage, pour les besoins de l'hippodrome (arrosage de la piste en herbe).

Le suivi quantitatif du volume d'eau prélevé, sera opéré par la mise en place d'un compteur volumétrique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- déclaration au titre du code minier DUPLOS;
- déclaration mairie (Cerfa n°13837*02);
- déclaration au cas par cas, pour ouvrages de plus de 50 mètres de profondeur (DREAL).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- dalle de béton de propreté : - profondeur de l'ouvrage : - volume horaire maximum : - volume annuel maximum :	3m2 120 mètres 5m3/h 800m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

14 430 DOZULE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU (plan local d'urbanisme) et en ZA (zone agricole).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NEANT

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	A environ 12 mètres de la Znieff I : L'ANCRE ET SES AFFLUENTS. A l'intérieur de la Znieff II : MARAIS DE LA DIVES ET SES AFFLUENTS. Il n'y aura aucune incidence sur ces Znieff, du fait du faible prélèvement envisagé et de la cimentation des 20 premiers mètres de forage.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet de forage n'est pas situé en zone humide, néanmoins, il est situé dans une zone fortement prédisposé à la présence de zone humide (note sur le contexte hydrogéologique en annexe de ce cerfa).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet de forage, se situe dans la zone de répartition des eaux du Bajo Bathonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le secteur de la Natura 2000, le plus proche est distant de plus de 5.20kms : ANCIENNES CARRIERES DE BEAUFOR DRUVAL (FR2502002).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le prélèvement d'eau est prévu dans la masse d'eau souterraine : BATHONIEN - BAJOCIEN DE LA PLAINE DE CAEN ET DU BESSIN (FRHG308).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Rabatement local temporaire et très limité de la surface piézométrique. Le BEQESO et le BEQESU, du projet ne doit en aucun cas excéder les 10%. Vu la faiblesse des prélèvements envisagés (800m3/an), le BEQESO et le BEQESU, ce forage sera très largement en dessous des 10%. Les consommations d'eau, seront les mêmes que celle qui sont réalisés sur le réseau d'eau potable. Un essai de pompe sera réalisé, afin de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet de forage n'est pas situé dans une zone Natura 2000. La premier zone Natura 2000, est situé à environ 5.20kms : ANCIENNES CARRIERES DE BEAUFOR DRUVAL (FR2502005). La second zone : LITTORAL AUGERON (FR2512001), se situe à environ 8.60kms. La dernière zone : BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021), se situe à environ 8.60kms. Le projet n'aura aucun impact sur ces sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Une dalle de béton de propreté de 3m2, sera réalisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des déplacements seront réalisés sur le lieu de réalisation de l'ouvrage, seulement lors de l'arrivée de l'ensemble routier (camion + foreuse), mais aussi lors de son enlèvement.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les travaux de forage ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un compresseur).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de forage, n'aura aucun impact sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'eau de ville n'est pas privilégiée, pour l'arrosage du terrain, pour des raisons écologique (eau potable et chlorée), ainsi que pour des raisons économiques (prix de l'eau).

Parallèlement au forage, l'hippodrome de Dozulé envisage de capter l'eau de pluie des tribunes, pour sa réutilisation. La surface de la toiture des tribunes est relativement petite (468 m²), et ne pourra évidemment pas couvrir les besoins ponctuels d'arrosage, mais y viendront en complément.

Le système de pompage sera neuf. Il sera géré et piloté par ordinateur, dans un souci d'économie d'eau.

Enfin, toujours dans un souci de sobriété et d'économie de la ressource, l'arrosage se fera exclusivement de nuit et de manière ponctuelle (lors de la période d'événements sportifs).

Les travaux de réalisation de l'ouvrage, seront d'une durée de 2 jours.

Une fois le forage terminée, il sera équipé :

- d'une margelle bétonnée de 3m²;
- d'un couvercle en béton, avec un système de fermeture cadénassé;
- réalisation d'une tête de forage de 0.5cm au dessus du terrain naturel.

Si le forage n'est pas fructueux, il sera rebouché selon les normes en vigueur (AFNOR NF X 10-999).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense, que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale, car ce projet est neutre, ou aucun impact sur la faune et la flore sera constaté, ainsi que sur les ouvrages voisins.
De plus, d'un point de vue quantitatif, aucun risque ne sera constaté du fait qu'il n'y aura pas de surexploitation de la nappe, car les mêmes quantités, sont prélevée sur le réseau d'eau public.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cerfa n°14734	☒
2	Localisation des photos	☒
3	Localisation du projet	☒
4	Contexte hydrogéologique (zone prédisposé à la présence de zone humide).	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

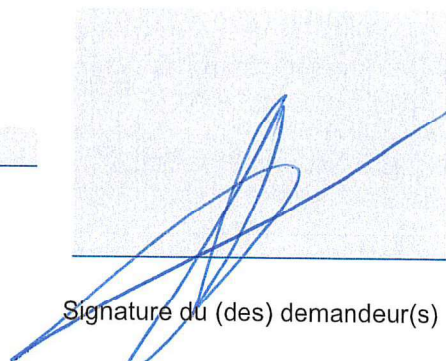
Nom LE MESTRE

Prénom FRANCK

Qualité du signataire PRESIDENT

À DOZULE

Fait le 0 3 / 0 4 / 2 0 2 3


Signature du (des) demandeur(s)